



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reserves naturelles

Question orale n° 1140

Texte de la question

M. Gerard Jeffray attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du projet de création du futur parc naturel des boucles de la Marne. En effet, l'application des textes sur les parcs naturels régionaux à un territoire comme celui des boucles de la Marne constitue une innovation dans les pratiques et bouscule quelque peu les habitudes. Par ailleurs, la commission des parcs naturels du Conseil national de protection de la nature a rendu un avis défavorable sur ce dernier alors qu'il ne semblait pas rencontrer une réelle hostilité au ministère de l'environnement. Compte tenu de la mobilisation générale par l'ensemble des élus et partenaires locaux, manifestant leur réelle volonté de voir aboutir le projet de charte du parc naturel des boucles de la Marne et de l'Ourcq dont la légitimité repose en majeure partie sur la préservation et la valorisation du patrimoine seine-et-marnais et d'une motion votée à l'unanimité par le syndicat mixte d'études et de programmation pour la poursuite de l'élaboration de sa charte pour laquelle un avant-projet est en cours d'élaboration, il l'interroge sur les possibilités d'une intervention auprès de la commission des parcs naturels du Conseil national de protection de la nature, pour obtenir le réexamen de ce projet au vu de la lecture de cet avant-projet de charte, pouvant lui servir de nouvelle base de réflexion afin de réviser son jugement.

Texte de la réponse

Mme le président. M. Gerard Jeffray a présenté une question n° 1140.

La parole est à M. Gerard Jeffray, pour exposer sa question.

M. Gerard Jeffray. Je souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le projet, cher aux élus du nord de Seine-et-Marne, de création du parc régional naturel des Boucles de la Marne.

C'est un projet ambitieux puisqu'il regroupe une soixantaine de communes, mais difficile à mettre en œuvre. En effet, l'application des textes sur les parcs naturels régionaux à un territoire comme celui des Boucles de la Marne constitue une innovation dans les pratiques et bouscule quelque peu les habitudes.

Par ailleurs, le Conseil national de protection de la nature a malheureusement rendu un avis défavorable, alors que le ministère de l'environnement ne semblait pas opposé à ce projet. Celui-ci mobilise énormément les acteurs locaux et le conseil régional lui a donné un avis extrêmement favorable. Dans la continuité de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, il constitue, pour l'Est parisien, un pôle vert, de respiration, très intéressant. Or, c'est une caractéristique qui a déjà permis à certaines zones d'être classées et protégées.

Tout le monde connaît l'attachement de Mme Lepage à la protection de notre patrimoine naturel, de notre environnement, et à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. C'est pourquoi je lui demande d'intervenir auprès de la commission, des parcs naturels du Conseil national de protection de la nature afin que celle-ci revoie sa décision, notamment au vu d'un avant-projet que le syndicat mixte d'études et de programmation est en train d'élaborer.

Ce projet, je le répète, nous est cher. Il nous tient vraiment à cœur. Je souhaite donc sincèrement que la commission revienne sur sa décision défavorable, qu'elle soit à l'écoute des élus locaux et surtout qu'elle étudie dans le détail l'avant-projet de parc régional naturel.

Mme le président. La parole est à Mme le secrétaire d'État chargée de la francophonie.

Mme Margie Sudre, secretaire d'Etat charge de la francophonie. Monsieur le depute, Corinne Lepage m'a demande de l'excuser aupres de vous et de vous communiquer sa reponse.

C'est avec raison que vous estimez que le projet de parc naturel regional des Boucles de la Marne et de l'Ourcq ne semble pas susciter une reelle hostilite au ministere de l'environnement. Toutefois, ce projet n'en a pas moins souleve de reelles interrogations.

L'un des predecesseurs de Mme Corinne Lepage avait, des 1992, precise a M. Giraud, president du conseil regional d'Ile-de-France, que l'etat actuel du territoire constituait un reel obstacle, compte tenu des degradations dues a une urbanisation intense, de la multiplication des zones d'extraction des granulats et de la coupure de l'espace par de grandes infrastructures lineaires constituant des obstacles incontournables, le probleme etant bien d'envisager de conceder une marque nationale, a fort contenu qualitatif, a un territoire dont les sites seraient fortement degrades ou menaces de disparition plus ou moins rapide. Cette information avait ete donnee avant que la region Ile-de-France ne decide d'engager des etudes de faisabilite.

Quatre ans plus tard, saisie par le prefet de region, Corinne Lepage a demande a la commission des parcs naturels regionaux du Conseil national de la protection de la nature de se prononcer sur l'opportunit  du projet au regard du premier critere de classement en parc naturel regional, a savoir la valeur du patrimoine de ce territoire.

L'initiative engagee par la region Ile-de-France met a l'evidence en avant la qualite d'entite remarquable pour la region concernee.

En revanche, l'interet au niveau national et la delimitation coherente et pertinente de ce territoire au regard de ce patrimoine ne sont pas prouvees. Le projet n'a beneficie, sur ce plan, d'aucune voix favorable sur plus de vingt membres de la commission.

La federation des parcs naturels regionaux, lors de la reunion de son bureau du 11 avril 1996, a examine a son tour ce projet et a conclu que le territoire pressenti ne se pretait pas a un classement en parc naturel regional. Deux points importants ressortent. D'une part, un eventuel classement en parc naturel regional ne pourrait, semble-t-il, s'effectuer qu'apres une vraie «reconquete» du territoire concerne. D'autre part, la structure parc naturel regional n'est en aucun cas le seul «instrument» disponible pour preserver et valoriser un patrimoine territorial. Des structures internationales existent.

L'avis qui a ete donne sur les Boucles de la Marne est sans ambigu te. En revanche, dans votre departement, le projet du Gatinais francais a fait l'objet d'un vote favorable. Puisque les membres du syndicat mixte d'etude et de programmation des Boucles de la Marne et de l'Ourcq ont vote la poursuite de l'elaboration de la charte, rien n'empêche qu'elle soit presentee a la commission des parcs naturels regionaux du Conseil national de protection de la nature pour avis intermediaire, comme celle du Gatinais francais. Il est clair toutefois que le ministere de l'environnement tiendra le plus grand compte de l'avis de cette instance, comme elle l'a d'ailleurs toujours fait depuis plus d'un an.

Voila, monsieur le depute, les elements de reponse que Corinne Lepage souhaitait porter a votre connaissance. Mme le president. La parole est a M. Gerard Jeffray.

M. Gerard Jeffray. Je vous remercie, madame le secretaire d'Etat, mais votre reponse ne me satisfait qu'en partie. Il est vrai que le territoire en question, son sous-sol notamment, connait une certaine degradation due aux carrieres.

Vous m'avez signale que d'autres possibilites existaient pour le proteger. Je conçois tout a fait la reticence des services du ministere. Neanmoins, je note avec satisfaction que si les elus souhaitent vraiment, avec la region, poursuivre l'etude de ce dossier, ils pourront le presenter a nouveau a la commission des parcs naturels qui en reexaminera le bien-fonde. Je vous remercie donc, madame le secretaire d'Etat, pour cette reponse qui n'est pas une condamnation definitive et qui etablit plutot que nous sommes en situation d'attente.

Données clés

Auteur : [M. Jeffray Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1140

Rubrique : Parcs naturels

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1996, page 4444

Réponse publiée le : 26 juin 1996, page 4852

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 juin 1996